



Bordeaux, le 26 février 2014

**Céline GRAVELLIER**  
**Secrétaire Départementale du SE-UNSA**  
à  
Vincent Peillon  
**Ministre de l'Education nationale**

**Objet : Demande d'un plan de rattrapage pour la Gironde**

**Monsieur le ministre,**

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'étude de la situation de la Gironde. Nous vous avons déjà alerté sur la situation de notre département lors de notre courrier du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

A ce jour, la situation de notre département ne s'est pas améliorée, elle s'est dégradée :

**Un taux d'encadrement dégradé depuis l'octroi du plan de rattrapage de 2003.**

Notre département est à la fois très urbain (continuité Libourne, Bordeaux, Arcachon) et rural (périphérie du département). Les taux d'encadrement sont donc à lire avec cette spécificité girondine. Il est par ailleurs très étendu, puisque c'est le département le plus vaste de France métropolitaine.

Le taux d'encadrement s'est dégradé d'année en année car notre département est attractif et ses besoins sous évalués. Notre P/E oscille autour de 5 depuis au moins 5 ans :

2014 : 5,01

2011 : P/E 5,04

2013 : P/E 5,00

2010 : P/E 5,08

2012 : P/E 5,01

La Gironde est un des départements les moins dotés de France au regard de ses effectifs (moyenne nationale 5,18 en 2012)

**La rentrée 2013 en Gironde a été catastrophique et depuis les choses ne se sont pas améliorées.**

La dotation de 111 postes dont a bénéficié notre département n'a en effet pas permis de faire face à la poussée démographique que nous avons l'habitude de connaître à chaque rentrée. La mise en œuvre des priorités nationales que le SE-UNSA a accueillies favorablement a préempté grandement les possibilités de créations de postes.

- Seule une trentaine de supports budgétaires ont en effet pu être conservés pour un solde migratoire de +1000 élèves.

25 postes « plus de maîtres que de classe »

7 postes scolarisation des moins de 3 ans

160 PES dans le plafond d'emploi du département

160 contractuels 12 semaines de stages = environ 50 ETP (choix initial du département de les placer en doublons dans la classe d'un tuteur)

.../...

- La situation est en particulier très critique s'agissant du remplacement.
- **Dès la rentrée**, il n'y avait plus de remplaçants sur le terrain (tous en postes). Désorganisation importante : décharges de certains directeurs et compléments de services de collègues à temps partiel non assurés (tous n'ont pas été compensés à ce jour). Rappels officieux d'enseignants à temps partiels pour assurer le service à temps complet. Les deux jours de décharges de rentrée des directeurs 2-3 classes ne sont pas toujours octroyés (enquête en cours).
  - Reports voire annulations de sessions de **formation continue** (exemples les directeurs intérimaires, tableaux numériques...).
  - Les difficultés de remplacements perdurent : le nombre de journées à remplacer (du 01/09/13 au 31/01/14) égale celui de l'année scolaire entière 2012/2013.

*Les longues absences, en CLIS, dans les petites écoles ne sont pas « toujours » remplacées. Au-delà des aspects comptables (classes accueillant plus de 40 élèves...), la continuité de l'encadrement et de l'enseignement est défaillante et suscite des tensions dans la communauté éducative.*

- Totale désorganisation de la formation des PES.
- **Novembre 2013** : Rappel de 52 stagiaires en formation (en école d'application) pour assurer les remplacements non pourvus : report de leur formation / décision DSDEN pour faire face aux problèmes aigus de remplacements.
  - **Novembre 2013** : Annulation, report de sessions de formation continue. Les contractuels sont sortis de la classe de leur tuteur pour être envoyés en remplacement.
  - **Janvier 2014** : le conflit sur la présidence de l'ESPE de Bordeaux empêche l'organisation de la formation théorique à l'ESPE : 113 PES retournent en école d'application. Ras-le-bol des PEMF, déjà très sollicités par l'accroissement du nombre de stagiaires à suivre.
  - **Février 2014** : Suppression de 2 semaines de formation théorique pour les PES, décision prise par le DASEN pour « nécessité de service ».

Toutes ces mesures d'ajustement prises pour assurer la continuité du service ne vont pas dans le sens d'une priorité du retour, tant attendu, de la formation des enseignants : on ne peut pas accepter que les professeurs des écoles stagiaires servent de variable d'ajustement pour pallier un manque que nous n'avons de cesse de pointer.

### **Rentrée 2014 : la dotation prévue de 116 postes fait peser les mêmes craintes.**

Toujours les mêmes réalités démographiques, réforme de la formation (1/2 théorique à financer par la DSDEN), augmentation du nombre de stagiaires (2 concours de recrutement).

La DSDEN ne prévoit pas de formation continue car elle n'a pas les moyens de remplacements.

A la lecture de ces éléments, vous comprendrez, Monsieur le Ministre, la légitimité de nos inquiétudes et notre demande d'un plan de rattrapage pour le département de la Gironde.

Espérant que vous étudierez avec attention la situation de notre département, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse

Céline Gravellier

